

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 15 - Conseil Municipal du 30 septembre 2009

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Julien PETIT  
Isabelle BOURDIS ayant donné procuration à Catherine LEBRUN  
Jean RABEYRIN ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Germaine LANSARD, Le Parc, maman de Michel, employé communal
- Fleury BOSIN, Beau-père de Pierre GOURY, Conseiller Municipal

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage :

- Elodie FENO-ULPAT et Franck BICAND,
- Estelle GIRARD et Eric GAUDIEZ

ou une naissance :

- Tissia BERANGER, route d'Annecy
- Tessa BURNIER, Savigny
- Maëlyss CHARVIER, Chef Lieu
- Eden MARQUES FERREIRA, Chef Lieu

## DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA REPARTITION DU FDEC 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune projette de réaliser un tapis d'enrobé neuf sur 2 tronçons de la voie communale n°7 (route du Parc). Ces travaux peuvent prétendre à une aide financière attribuée par le Conseil Général au titre de la répartition du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes). Le coût de ce projet est estimé à 62 000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet de rénovation du tapis d'enrobés de la voie communale n°7 pour un montant de 62 000 € HT et sollicite auprès du Conseil Général une aide financière au taux le plus élevé pour la réalisation de ces travaux.

## TRANSFERT DE LA SUBVENTION OCTROYEE AU TITRE DE LA DGE 2009

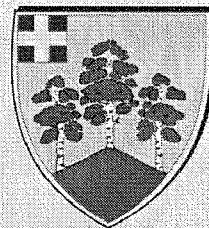
Lors de la séance du 29 juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé le principe d'un transfert de la subvention obtenue à la DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour l'aménagement d'un trottoir dans la zone artisanale sur un dossier comprenant :

- la sécurisation des traversées et cheminements piétons le long de la RD 1201
- la sécurisation des liaisons piétonnes entre les arrêts bus sur la RD 1201 et la route de l'Orme notamment

La commission Sentier a été chargée d'élaborer ce nouveau dossier de demande de subvention. Le montant des travaux envisagés s'élève à la somme de 58 980 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et demande le transfert de la subvention obtenue pour l'aménagement d'un trottoir au Glatay vers ce nouveau dossier.

**La Biolle**



Mairie de La Biolle  
41, place de l'église  
73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)

[www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)

*Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 25 novembre  
à 20h30 en mairie.*

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

- **maillage de notre réseau d'eau potable avec la Commune de Grésy sur Aix**

Une consultation, en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de maillage des réseaux eau potable entre la commune de Grésy-sur-Aix et La Biolle, a été menée courant Août.

L'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux s'élève à 110 000 € HT.

Le cabinet CIDEE a remis la meilleure offre. Le taux de rémunération proposé s'élève à 5,9 %.

- **maillage de notre réseau d'eau potable avec la Commune d'Albens**

La commune de La Biolle souhaite réaliser une étude de faisabilité pour le maillage des réseaux eau potable entre le hameau du Parc et la commune d'Albens.

Il convient de retenir un bureau d'études pour cette consultation.

Le cabinet DAVIET a remis la meilleure offre, le montant de rémunération s'élève à 1 950 € HT.

- **assistance conseil pour la mise en concurrence de la délégation du service de l'eau potable**

Le contrat de délégation de service public relatif à la gestion du réseau eau potable arrive à échéance fin 2010. Il convient donc de mener une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la concession d'une nouvelle DSP. (Délégation de Service Public)

Afin de mener à bien cette procédure complexe, il convient de s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Savoie a transmis une offre pour cette mission. Le montant de l'offre s'élève à 3 780 € HT.

Le Conseil Municipal autorise la signature de ces 3 marchés et sollicite toutes les subventions relatives à ces projets.

## PROTOCOLE POUR LA FORMATION D'APPRENTI ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Marlène MASSON a été recrutée aux services administratifs, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 30 septembre 2010, pour la préparation d'une licence professionnelle de management opérationnel des collectivités publiques.

Il convient de signer un protocole pour la formation préparant au diplôme avec Forma-Sup des Pays de Savoie. Le coût total de cette formation est de 8 280 €, la Commune doit financer 2 925 €, somme qui peut faire l'objet d'une subvention régionale.

Le Conseil Municipal approuve la signature de ce protocole et sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes.

## PROTOCOLE D'ACCORD AVEC M. MENEGHINI

Ayant implicitement toléré une activité artisanale de récupération sur un terrain situé au Plot, légalement interdite mais néanmoins inscrite à la Chambre des Métiers, la Commune de La Biolle, sollicitant immédiatement l'arrêt de cette activité, s'engage à compenser la dépréciation du stock en cette période de crise économique (30 tonnes à 150 € la tonne). En contre partie, aucun nouveau dépôt ne sera toléré.

Après évacuation des dépôts, il convient de signer un protocole d'accord avec le propriétaire donnant à la commune tous les moyens d'intervenir sur une propriété privée en cas de nouveaux dépôts illégaux.

Le Conseil Municipal approuve la signature de ce protocole et charge Monsieur Le Maire d'en faire exécuter les dispositions.

## PREEMPTION SAFER

La commune a sollicité la SAFER afin qu'elle préempte un tènement situé au lieu dit Le Nant Burnier et cadastré à la section B sous les numéros 938 et 1833 pour une superficie totale de 2 149 m<sup>2</sup>, pour permettre de le préserver de toute construction ; ce terrain, situé en zone inondable, est également susceptible de recueillir les eaux de ruissellement de la RD 1201 en cas de crue.

La commune prendra en charge les frais de constitution du dossier de révision de prix de 500 €. La commune se portera éventuellement acquéreur du bien préempté ultérieurement si la révision de prix est acceptée afin de ramener celui-ci à 6 500 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette préemption et accepte de prendre en charge les frais de dossier.

## LA POSTE

Le Conseil Municipal, inquiet de voir aboutir une privatisation de La Poste qui aurait pour effet, à terme, une suppression pure et simple du bureau de la Biolle, s'associe à la consultation nationale du samedi 3 octobre en mettant une urne à disposition des habitants qui souhaitent se prononcer.

## INFORMATIONS DIVERSES

### • Elagage des haies

La commune a récemment entrepris un recensement des haies et plantations débordant sur la chaussée et causant des désagréments aux piétons, cyclistes, motards, transports scolaires, service de ramassage des ordures ménagères... Les propriétaires ont été sensibilisés aux dangers et désagréments que cela occasionne à tous ces usagers des voies publiques.

Le règlement du POS dispose que la hauteur des haies à l'alignement est limitée à 1,50m. Par ailleurs, la réglementation prévoit que les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.

Une attention toute particulière doit être portée à l'entretien des haies et, ceux qui se trouvent en infraction devront se mettre en conformité dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal remercie, d'ores et déjà, tous les propriétaires qui ont bien voulu tailler leur haie. Il est rappelé que les sommes versées à une entreprise agréée pour réaliser ces travaux ouvrent droit à une réduction ou à un crédit d'impôts.

### • Contrat d'assurance

Dans le cadre d'un groupement de commande, la communauté de Communes du Canton d'Albens a lancé une consultation pour le renouvellement des contrats d'assurance. Ont été retenus :

- GROUPAMA pour l'assurance des dommages aux biens et des risques statutaires
- SMACL pour l'assurance des véhicules et auto collaborateur
- MMA pour l'assurance de la responsabilité civile et la protection juridique et défense pénale

Chaque commune recevra directement les contrats la concernant.

### • Affouage

Les personnes désirant une coupe de bois doivent s'inscrire en Mairie jusqu'au samedi 17 Octobre, 12 heures.

La réunion pour l'octroi des lots aura lieu le Vendredi 23 octobre, à 20 heures, au Centre Culturel « Les 3 Bouleaux », salle « Les Genets ».

Le Conseil Municipal a institué une taxe d'affouage de 30 € 50. Pour pouvoir bénéficier d'un lot, cette taxe devra être réglée à la perception d'Albens avant Vendredi 16 Octobre.

Les quelques retardataires n'ayant pas sorti leur bois sont priés de le faire avant le début des inscriptions. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas se réinscrire. Les personnes ne pouvant assister à la réunion, peuvent se faire représenter.

**RAPPEL :** Le bois de l'affouage est réservé à la consommation personnelle, en aucun cas il ne pourra être vendu.

### • Hommage à Pierre GRANGER

L'association du Festival du Cinéma Rural souhaite rendre hommage, lors de son 25<sup>e</sup> anniversaire en 2009, à Pierre GRANGER, homme de théâtre et de cinéma, initiateur de la culture cinématographique sur notre commune. Le Conseil Municipal s'associe à cet hommage et propose de donner son nom à la grande salle de l'Ebène.

### • 24 octobre 2009 : première édition du « Jour de la Nuit »

Le 24 octobre 2009 aura lieu l'Opération « premier Jour de la Nuit ». Cet événement, initié par Agir pour l'environnement et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), vise principalement à attirer l'attention du public sur les conséquences de la

pollution lumineuse.

Le Conseil Municipal ne peut s'associer pour des raisons techniques à cette sollicitation des Associations d'arrêter l'éclairage public. Il s'engage toutefois à veiller, dans les implantations futures d'éclairage public ou d'illuminations, à la plus grande sobriété, tant du point de vue énergétique que de la luminosité.

- **Sécheresse**

La mairie attire l'attention des abonnés au service de l'eau sur les restrictions de consommation d'eau imposées par arrêté préfectoral (interdiction d'arrosage, de lavage des voitures, de remplissage des piscines...)

- **Horaire déchèterie**

La déchèterie d'Albens passe aux horaires d'hiver ; elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle est fermée les jours fériés.

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Le Conseil Municipal approuve le budget principal qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 60 230 €

Section d'investissement : -177 000 €

#### FUNCTIONNEMENT

| RECETTES                   | Rappel BP           | BS               | DEPENSES                    | Rappel BP           | BS                |
|----------------------------|---------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Recettes réelles</b>    | <b>1 437 558.00</b> | <b>60 230.00</b> | <b>Dépenses réelles</b>     | <b>1 085 630.00</b> | <b>-60 800.00</b> |
| Produits des services      | 90 400.00           | 3 250.00         | Charges à caractère général | 367 750.00          | -29 800.00        |
| Impôts et taxes            | 691 700.00          | 31 970.00        | Charges de personnel        | 527 180.00          | -22 000.00        |
| Dotations, sub, part       | 539 478.00          | 22 510.00        | Charges financières         | 48 500.00           | -9 000.00         |
| Autres produits de gestion | 24 000.00           | 2 000.00         | Charges exceptionnelles     | 2 000.00            | 0.00              |
| Atténuations de charges    | 1 800.00            | 500.00           | Autres charges              | 130 383.00          | 0.00              |
| Excédent antérieur reporté | 90 180.00           | 0.00             | Dépenses imprévues          | 2 817.00            | 0.00              |
|                            |                     |                  | Provisions                  | 7 000.00            | 0.00              |
| <b>Recettes d'ordre</b>    | <b>200 000.00</b>   | <b>0.00</b>      | <b>Dépenses d'ordre</b>     | <b>551 928.00</b>   | <b>121 030.00</b> |
| Opérations d'ordre (TIR)   | 200 000.00          | 0.00             | Opérations d'ordre          | 2 048.00            | 0.00              |
|                            |                     |                  | Virement à l'investissement | 549 880.00          | 121 030.00        |
| <b>TOTAL RECETTES</b>      | <b>1 637 558.00</b> | <b>60 230.00</b> | <b>TOTAL DEPENSES</b>       | <b>1 637 558.00</b> | <b>60 230.00</b>  |

#### INVESTISSEMENT

| RECETTES                       | Rappel BP           | BS                 | DEPENSES                         | Rappel BP           | BS                 |
|--------------------------------|---------------------|--------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Recettes réelles</b>        | <b>1 236 362.00</b> | <b>-298 030.00</b> | <b>Dépenses réelles</b>          | <b>1 512 633.00</b> | <b>-177 000.00</b> |
|                                |                     |                    | Déficit d'investissement reporté | 538 683.00          | 0.00               |
|                                |                     |                    | Remboursement de la dette        | 158 900.00          | 0.00               |
| Affectation du résultat        | 538 683.00          | 0.00               | Régul locations locaux           | 42 292.00           | 0.00               |
| Emprunts                       | 0.00                | 40 000.00          | Frais d'études PLU               | 36 700.00           | -13 500.00         |
| FCTVA                          | 99 650.00           | 0.00               | Dépôts et cautionnements reçus   | 3 500.00            | 0.00               |
| TLE                            | 22 900.00           | -4 300.00          | Ateliers services techniques     | 13 500.00           | 0.00               |
| Dépôts et cautionnements reçus | 3 500.00            | 0.00               | Chemin de la Châtaigneraie       | 30 000.00           | 0.00               |
| Produits des cessions          | 269 630.00          | -269 630.00        | Trottoirs école -Clos Rossignol  | 20 000.00           | 0.00               |
| Département                    | 95 720.00           |                    | Aménagement carrefours           | 6 400.00            | 0.00               |
| Subvention d'investissement    | 0.00                | -64 100.00         | Bâtiments communaux              | 32 838.00           | 8 200.00           |
| Sub. étude préopérationnelle   | 21 330.00           | 0.00               | Eclairage public                 | 20 100.00           | 5 000.00           |
| Participation                  | 67 000.00           |                    | Pluvial                          | 6 420.00            | 0.00               |
| Régul. Location locaux         | 117 949.00          | 0.00               | Défense incendie                 | 6 000.00            | -6 000.00          |
|                                |                     |                    | Carrefour Glatéy/ Nant Burnier   | 282 000.00          | -214 000.00        |
|                                |                     |                    | Aménagement des sentiers         | 0.00                | 17 000.00          |
|                                |                     |                    | Aménagement zone d'activité      | 252 620.00          | -8 900.00          |
|                                |                     |                    | Groupe scolaire                  | 15 400.00           | 1 500.00           |
|                                |                     |                    | Voirie Communale                 | 47 280.00           | 33 700.00          |
| <b>Recettes d'ordre</b>        | <b>629 633.00</b>   | <b>121 030.00</b>  | <b>Dépenses d'ordre</b>          | <b>353 362.00</b>   | <b>0.00</b>        |
| Virement de fonctionnement     | 549 880.00          | 121 030.00         | Régu. locations locaux           | 153 362.00          | 0.00               |
| Autres opérations d'ordre      | 79 753.00           | 0.00               | TIR                              | 200 000.00          | 0.00               |
| <b>TOTAL RECETTES</b>          | <b>1 865 995.00</b> | <b>-177 000.00</b> | <b>TOTAL DEPENSES</b>            | <b>1 865 995.00</b> | <b>-177 000.00</b> |

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2008

### SERVICE DE L'EAU POTABLE

#### Faits marquants de l'année :

Les ressources en eau en 2008 ont permis de s'abstenir des achats d'eau au SIVU du Rigolet pour la première fois depuis plusieurs années.

#### Insuffisances et propositions d'améliorations du service :

L'équilibre entre les besoins et les ressources sur la Commune dépend des volumes disponibles à partir du SIVU du Rigolet.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable va être lancé afin de faire un point sur la situation actuelle ainsi qu'à long terme sur ce point et les éventuels secours complémentaires (Grésy-sur-Aix / Albens).

Il est à noter la fin prochaine au 30/09/2010 de l'actuel contrat d'affermage.

#### Les chiffres du service

|  |       |
|--|-------|
| Habitants desservis                    | 2 172 |
| Abonnés (clients)                      | 854   |
| Installation(s) de production          | 1     |
| Réservoir(s)                           | 3     |
| Longueur de réseau (km)                | 40    |
| Taux de conformité microbiologique (%) | 100,0 |
| Rendement de réseau (%)                | 85,0  |
| Consommation moyenne (l/hab/j)         | 132   |

#### La production et les échanges d'eau

Les volumes produits mis en distribution en 2008 ont baissé de 7,3 % par rapport à l'année 2007, ils se sont élevés à 124 182 m<sup>3</sup>.

En raison des tensions sur l'adduction en eau potable de la commune, les sources communales présentant un étiage sévère sont suivies tous les mois conformément à l'arrêté préfectoral du comité sécheresse. En cas de dégradation de la ressource, le niveau d'urgence est revu ainsi que la fréquence de mesure.

#### La consommation et la vente d'eau

Les volumes vendus (constatés sur les factures émises dans l'exercice) ont augmenté de 5,5% en 2008 et s'élève à 105 411 m<sup>3</sup>.

Le volume vendu est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Les variations du volume vendu sont à rapprocher de la variation du nombre des clients qui a lui augmenté de 2,3 % simplement.

|                                  | 2004   | 2005    | 2006   | 2007   | 2008    | N/N-1 |
|----------------------------------|--------|---------|--------|--------|---------|-------|
| Nombre total d'abonnés (clients) | 826    | 825     | 837    | 835    | 854     | 2,3%  |
| Volume vendu                     | 96 360 | 101 341 | 99 260 | 99 871 | 105 411 | 5,5%  |
| Nombre d'habitants desservis     | 1 760  | 1 760   | 1 760  | 2 172  | 2 172   | 0,0%  |

#### Les travaux

Aucune extension du réseau eau potable n'a été réalisée en 2008

#### La qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Les analyses microbiologiques et physico-chimiques (15 et 3 unités) ont toutes été conformes pour l'année 2008. Chaque non-conformité bactériologique décelée sur le réseau de distribution ou au réservoir, par le laboratoire agréé de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ou par le laboratoire d'autocontrôle Véolia Eau, fait l'objet d'une attention particulière avec visite sur site, mise en place d'un traitement « chlore-choc » et d'un prélèvement de contrôle pour lever la non-conformité dans les plus bref délais.

#### Le prix du service

Cette tarification se compose d'une part fixe annuelle et d'une partie proportionnelle aux volumes consommés qui peut être variable selon des tranches de consommation.

A titre indicatif, sur la commune de LA BIOLLE, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) pour 120 m3 (consommation retenue pour une comparaison nationale), au premier janvier est la suivante :

| LA BIOLLE<br>Distribution de l'eau           | Volume | Montant<br>Au<br>01/01/2008 | Montant<br>Au<br>01/01/2009 | N/N-1        |
|--|--------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Part délégataire</b>                      |        | <b>148,82</b>               | <b>154,86</b>               | <b>4,1%</b>  |
| Abonnement                                   |        | 77,25                       | 80,28                       | 3,9%         |
| Consommation                                 | 120    | 71,57                       | 74,58                       | 4,2%         |
| <b>Part collectivité(s)</b>                  |        | <b>68,40</b>                | <b>75,60</b>                | <b>10,5%</b> |
| Consommation                                 | 120    | 68,40                       | 75,60                       | 10,5%        |
| <b>Organismes publics</b>                    |        | <b>22,80</b>                | <b>22,80</b>                | <b>0,0%</b>  |
| Pollution de l'eau                           | 120    | 22,80                       | 22,80                       | 0,0%         |
| <b>Total HT</b>                              |        | <b>240,02</b>               | <b>253,26</b>               | <b>5,5%</b>  |
| TVA  |        | 13,20                       | 13,93                       | 5,5%         |
| <b>Total TTC</b>                             |        | <b>253,22</b>               | <b>267,19</b>               | <b>5,5%</b>  |
| <b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b> |        | <b>2,11</b>                 | <b>2,23</b>                 | <b>5,7%</b>  |

#### Perspectives

L'année 2009 devrait être consacrée à la recherche de nouvelles ressources. Des études seront prochainement menées afin d'étudier des maillages entre La Biolle et les communes de Grésy sur Aix et Albens. Par ailleurs un schéma directeur d'alimentation en eau potable devrait être réalisé dans l'année 2009, en association avec les communes membres du SIVU du Rigollet.

#### SITOA - SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Le SITOA, Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais, a été créé en 1973. Il regroupe 38 communes de Savoie et Haute-Savoie des trois cantons d'Albens, Alby/Chéran et Rumilly, et emploie 32 personnes. Le SITOA n'est pas une entreprise privée, mais un service public au service de près de 46 000 habitants de l'Albanais pour traiter leurs déchets en général.

##### La Collecte des Ordures ménagères (OM) :

253 kg d'ordures ménagères ont été produites en 2007 par chacun des habitants relevant de la compétence du SITOA. Au total, cela représente 11 655 tonnes d'OM collectées sur le territoire du SITOA sur les 1991 points de regroupements (bacs collectifs marron ou en sacs) contre 11 800 tonnes en 2007.

Sur La Biolle, nous disposons de 179 conteneurs, il reste encore 39 points de collecte où les sacs sont déposés en vrac, sur le total de 141 points de collecte.

Ce tonnage qui a été en augmentation régulière de près de 20% depuis 1999 est pour la 1<sup>ère</sup> fois en baisse.

##### La Collecte sélective des déchets :

En 2008, 3 205 tonnes de déchets recyclables ont été déposées dans les colonnes de tri sélectif par les habitants, selon la répartition suivante :

Journaux et magazines : 1189 tonnes (1 106 tonnes en 2007),

Emballages ménagers : 468 tonnes (373 tonnes en 2007),

Verre (incolore et coloré) : 1548 tonnes (1582 tonnes en 2007),

2 prestataires de services réalisent la collecte :

Emballages ménagers recyclables et journaux-magazines : Excoffier à Villy-le-Pelloux (74)

Verre : Icart SA à Bons-en-Chablais (74)

La société Textsud assure la collecte du textile. Pour ce faire, des conteneurs sont à disposition en déchèterie et dans certaines communes.

Le projet de mise en place de conteneurisation semi-enterrée a vu le jour fin Novembre 2008. Dans un premier temps, c'est la déchèterie d'Albens qui a bénéficié de ces nouveaux équipements. Les travaux à la déchèterie d'Alby-sur-Chéran ont débuté en Décembre 2008 et se poursuivront début d'année 2009.

Enfin, la déchèterie de Rumilly sera équipée en 2009.

Les avantages de ces conteneurs semi-enterrés sont multiples :

- meilleur esthétisme, amélioration de la salubrité,
- accessible aux personnes à mobilité réduite, enfants,
- fréquence de collecte diminuée (permettra les regroupements)
- moins sujets aux dégradations (inflammables)

### Les déchèteries :

Depuis 2002, trois déchèteries sont en service dans l'Albanais : Albens, Alby/Chéran et Rumilly.

En 2008, 9 122 tonnes de déchets, soit environ 198 kg/habitant ont été apportées en déchèteries contre 8 317 en 2007.

### Une nouvelle filière :

Fin Novembre 2008, le SITO A a fait aménager une plate-forme pour réceptionner les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (appelés D3E).

A titre d'exemple, les GEM Froid sont acheminés sur le site de Terecoval à La Chambre en Savoie. Apres avoir été vidés de leurs huiles et gaz, les frigos sont broyés en fines particules afin que chaque matériau puisse être revalorisé en matière première secondaire et consommé par les industries transformant : fer, cuivre, plastique. Au final, c'est plus de 95 % du frigo qui est ainsi revalorisé.

### La valorisation énergétique :

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles des 38 communes sont acheminées à l'usine de valorisation énergétique du SINERGIE à Chavanod qui fonctionne 24h/24h. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Le fonctionnement des trois lignes d'incinération et du traitement des fumées fait l'objet d'une surveillance permanente. L'atmosphère est préservée grâce à un traitement spécifique des fumées. Les rejets de gaz sont contrôlés par une société agréée. Quant aux rejets d'effluents liquides, ils sont analysés de manière trimestrielle conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Les déchets incinérés sont en partie valorisés sous forme d'électricité et de chaleur pour alimenter le réseau urbain de la commune de Seynod.

### Les projets :

Une réflexion est engagée sur la mise en place d'une éventuelle collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (dits D.A.S.R.I.). La demande de la part des personnes en automédication est forte.

Le SITO A tentera de concrétiser ce dossier tant attendu de la part des usagers.

La collecte des cartons remporte un vif succès.

C'est pourquoi, le SITO A souhaiterait l'élargir aux commerçants du marché de Rumilly et à d'autres communes de son périmètre.

Après la mise en service de conteneurs semi-enterrés pour la collecte sélective en déchèteries, le SITO A étudie des projets d'implantation dans les communes de conteneurs semi-enterrés pour le tri et les ordures ménagères.

Constatant l'augmentation des tonnages et du coût de traitement des déchets en déchèterie, la mise en place d'une filière de recyclage des palettes en bois est mise à l'étude.

Enfin, la rédaction d'un règlement de collecte des déchets ménagers est envisagée afin d'optimiser les conditions de collecte sur le territoire. Il s'agit aussi de donner plus de moyens pour faire respecter les consignes de tri et d'améliorer la sécurité lors des collectes.

## **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

En matière d'assainissement, l'exercice 2008 a été marqué par :

- L'achèvement du premier programme de travaux de création ou d'extension de réseaux et donc, la définition d'un second programme pour la décennie à venir ;

- La viabilisation de la zone d'activités économiques « Le Sauvage » à Mognard avec la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

Suite aux différents travaux achevés dans le courant de l'exercice 2008, les disparités entre les communes tendent à s'estomper. Du point de vue de la gestion des équipements, la situation demeure inchangée.

- La Biolle : 31 400 mètres de réseau entièrement séparatif (1 poste de refoulement à Tarency) couplé à une station d'épuration de 1500 équivalent-habitants sise à Savigny. Le service de La Biolle compte environ 720 abonnés ;

A La Biolle, le réseau et la station sont suivis et entretenus par VEOLIA au terme d'un contrat d'affermage reconduit par la commune le 30 septembre 1998 pour une durée de 12 ans et transféré à la communauté de communes par la signature d'un avenant.

La variation saisonnière de population est négligeable pour toutes les communes concernées par l'assainissement collectif, à l'exception de La Biolle. Celle-ci connaît une variation de charge significative liée à la présence de plusieurs campings, gîtes, chambres d'hôtes ...

Compte tenu de cet apport supplémentaire et de la forte croissance démographique de la commune, la charge reçue par la station d'épuration est supérieure à sa capacité nominale. Le niveau de rejet est cependant respecté tout au long de l'année.

Le taux de collecte représente la part de pollution effectivement amenée jusqu'à la station d'épuration.

A La Biolle, le taux de collecte est nettement supérieur à la barre des 100 % et traduit la forte concentration des effluents induit par le dépassement de la capacité nominale de la station.

- Tarification

- *Assainissement collectif :*

Tous les abonnés du canton sont donc soumis au même tarif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En 2008, tous les abonnés de ce service se sont acquittés d'une part fixe d'un montant annuel de 18.05 € qui correspond d'une certaine manière à l'abonnement et est destinée à couvrir une partie des frais fixes du service.

Les usagers domestiques se sont vus appliqués, en 2008, une part proportionnelle de redevance de 1.07 € /m<sup>3</sup> d'eau consommée ;

Pour toutes les communes hormis La Biolle, la totalité des sommes prélevées au titre de la redevance d'assainissement sont revenues à la Communauté de Communes du Canton d'Albens, car le service est géré en régie autonome. Pour La Biolle, la rémunération du délégataire, proportionnelle au volume d'eaux usées traité, s'est montée à 0.79 € par m<sup>3</sup>.

- *Assainissement non collectif :*

Le mode de financement de ce service repose sur 2 redevances forfaitaires. La première concerne le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des ouvrages, généralement exercé suite à une demande de permis de construire. En 2007, cette redevance s'est montée à 110 € par installation.

La seconde redevance correspond au contrôle d'entretien et de bon fonctionnement, réalisé tous les 4 ans. Cette redevance est de 18.05 € par an.

- Travaux

a) Réalisés pendant l'année 2008

Travaux payés sur l'exercice : 228 075 € T.T.C.

Subventions encaissées : 75 601 €

La Biolle/St Germain : Giratoire Antoger - reprise du réseau existant

66 661 € H.T. (montant d'opération)

0 branchement

b) Prévus en 2009 (et réalisés à ce jour)

La Biolle/St Germain : Raccordement à Grésy / Aix - collecteur de transit

1 160 000 € H.T. (montant de l'opération)

1 branchement pour le compte de la CALB (casse auto)

Achèvement des travaux prévu fin juin 2009

Epersy : Desserte du hameau « Chez Prima » - branchements particuliers

10 000 € H.T. (montant de travaux) - Opération CALB

4 branchements

c) Envisagés pour les exercices ultérieurs

La nouvelle programmation de travaux établie en 2008 couvre une période de 10 ans. Celle-ci demeure indicative et pourra faire l'objet d'adaptation selon les opportunités techniques et la capacité d'investissement de la collectivité.

|      |  |                   |
|------|--|-------------------|
| 2010 | Station d'épuration d'Albens: stockage de boues et aménagements divers | 230 000,00 € H.T. |
|      | Reprise du réseau de Grésy / Aix                                       | ? € H.T.          |
| 2011 | Achèvement de la reprise du réseau de Grésy / Aix                      | ? € H.T.          |
| 2012 | Le Longeret - Albens   | 200 000,00 € H.T. |
| 2013 | Chef lieu Mognard - Tranche 1  | 185 000,00 € H.T. |
|      | Chef lieu Mognard - Tranche 2  | 185 000,00 € H.T. |
|      | Chef lieu Mognard - Tranche 3  | 185 000,00 € H.T. |
| 2014 | Chef lieu Cessens - Fin desserte                                       | 200 000,00 € H.T. |
|      | Chef lieu Epersy - Fin desserte  | 210 000,00 € H.T. |
| 2015 | Chef lieu Saint Girod - Tranche 1                                      | 180 000,00 € H.T. |
|      | Saint Girod - station d'épuration                                      | 200 000,00 € H.T. |
| 2016 | La Biolle - Le Parc - Tranche 1  | 230 000,00 € H.T. |
|      | La Biolle - Le Parc - Tranche 2  | 230 000,00 € H.T. |
| 2017 | Le Bas de Pégis - Albens   | 400 000,00 € H.T. |
| 2018 | Saint Germain - La Chambotte - Tranche 1                               | 150 000,00 € H.T. |
|      | Saint Germain - La Chambotte - Tranche 2                               | 150 000,00 € H.T. |
|      | Saint Germain - La Chambotte - Fin desserte                            | 150 000,00 € H.T. |
| 2019 | Chef lieu Saint Girod - Tranche 2                                      | 180 000,00 € H.T. |
|      | Chef lieu Saint Ours - Fin desserte                                    | 160 000,00 € H.T. |
| 2020 | Chef lieu Saint Girod - Fin desserte                                   | 180 000,00 € H.T. |

Les montants estimés des travaux sont donnés à titre indicatif et peuvent varier dans une proportion importante en fonction des spécificités de chaque chantier.

Le Conseil Municipal approuve ces rapports annuels qui sont tenus à la disposition du public au secrétariat de Mairie.